**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband
**Band:** 31 (1984)
**Heft:** 5

**Artikel:** La protection des biens culturels fête
**Autor:** Arcioni, Gino
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-367275

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# La protection des biens culturels fête

Gino Arcioni, président de la SSPBC, Fribourg

**La Société suisse pour la protection des biens culturels connaîtra un double événement en 1984: les 30 ans de la Convention de La Haye du 14 mai 1954 et les 20 ans de la Société suisse PBC (14 mai 1964). Les festivités auront lieu le 14 mai 1984 à Morat (Centre de formation CFF du Löwenberg), lors de l'Assemblée générale 1984, avec journée de travail le 15 mai à Romont et à Fribourg.**

C'est déja un peu dans le passé que se situe l'année 1952, lorsqu'un petit groupe de pionniers et d'amis (parmi lesquels le président de fondation, Paul Brüderlin, Zurich, le divisionnaire et haut-commissaire, Karl Brunner, Zurich, le spécialiste du droit international et du ressort PBC, le colonel Sam Streiff, Berne, ainsi que l'auteur de ces lignes)
– rendu attentif à l'imminente Convention de La Haye – s'unit dans le dessein de traiter ces nouveaux problèmes.
Parti de l'idée de base que chaque père de famille traditionaliste veut transmettre à ses enfants quelque chose «de famille», par laquelle reste vivant le souvenir des décennies passées, le leitmotiv du groupe de pionniers était de tout mettre en œuvre afin que soit transmis intact le patrimoine culturel national, en situation de crise également, à nos générations futures. Ne dit-on pas: «L'humanité passe, mais un bien culturel dûment protégé survit»?
Ce groupe de pionniers a su se familiariser toujours plus avec la matière du complexe général de la protection des biens culturels. Afin de pouvoir attirer l'attention d'un cercle élargi d'intéressés à ce nouveau secteur de problèmes, dès les premières années des colloques et des symposiums furent organisés: à l'échelon national à Saint-Gall (avec le concours de l'université) et à Zurich (avec l'EPF), ainsi que, revêtant un aspect international, à Montreux (en collaboration avec l'EPUL). L'énorme participation montrait le vif intérêt existant pour une protection des biens culturels efficace et crédible en cas de conflit armé! Bien souvent, les discussions prenaient plus de temps que programmé. L'avalanche de correspondance qui suivait ces manifestations prouvait très clairement que le groupe de pionniers, avec ses idées de vulgarisation informatique et d'échanges d'expériences, était sur le bon chemin.
Le mandat d'enseignant du colonel Sam Streiff, Berne, auprès de la divison scientifique-militaire de l'EPF, a aussi contribué à familiariser et à persuader une génération plus jeune du bien-fondé et du but de la protection des biens culturels.
Du fait que certaines tâches importantes de la protection des biens culturels sont instaurées et promues plus rationnellement par une organisation privée spécialisée, expérimentée, travaillant indépendamment et expéditivement, et bénéficiant de bonnes relations, et encouragées par le chef DFI, fut créée à Zurich, le 14 mai 1964 – donc exactement dix ans après la signature de la convention de La Haye – la Société suisse pour la protection des biens culturels. La Société suisse pour la protection des biens culturels, politiquement et confessionnellement neutre, d'intérêt national, fondée sur le droit privé et bénéficiant d'une totale liberté d'action, exerce ses tâches selon ses statuts et d'après une expérience de plusieurs années. En tant que plus ancienne des institutions suisses spécialistes-PBC, la SSPBC pratique le rôle d'informatrice active sur le plan national et assure les liaisons étroites avec l'étranger (y compris l'Unesco) pour le développement et l'échange d'expériences techniques. La Société apporte à la Confédération et aux cantons (en leur qualité de premiers responsables des tâches PBC au sens de la Loi fédérale du 6 octobre 1966, RS 520.3), ainsi qu'aux communes un soutien efficace en s'occupant de l'instruction complémentaire hors service des personnes chargées de la protection des biens culturels à tous les échelons. Elle organise régulièrement de nombreux séminaires, conférences et exercices combinés et entretient des contacts très étroits avec les mass media. La Société suisse pour la protection des biens culturels fonctionne comme organe d'émulation autonome et actif entre tous les responsables de la Défense générale.
Dans le sens de ses activités, la SSPBC a toujours recherché et trouvé un rapprochement et une collaboration avec le Département fédéral compétent-PBC, ainsi qu'avec son office fédéral chargé de la PBC. Les pourparlers réguliers avec les chefs DFI, ont toujours eu un effet fructueux sur les activités de la SSPBC. Dues, à l'échelon Confédération au transfert départemental, au 1er janvier 1984, du Service de la protection des biens culturels, les liaisons avec le DFJP et avec l'OFPC sont dorénavant assurées.
Le Secrétariat général de la SSPBC se tient très volontiers à disposition pour tous renseignements, conférences et organisations d'exercices. La participation aux colloques, séminaires, exercices et voyages d'étude est publique et – sous réserve des frais de subsistance, de logement et de voyage – gratuite. Les intéressés s'adressent directement au Secrétariat général de la Société. Quant au calendrier des manifestations 1984, prière de consulter le No 1-2/84 (p. 45) de cette revue.
Non seulement les cantons, les communes, des institutions de droit publique, des banques et des industries constituent nos membres collectifs, mais également un grand nombre de membres individuels font partie de l'effectif de base de la Société suisse pour la protection des biens culturels.
Une fois de plus, il faut le relever: La protection des biens culturels en cas de conflit armé est une tâche de défense, d'aspect tactique-militaire. Ainsi, elle est composante intégrale de notre Défense générale. De ce fait, une protection des biens culturels crédible sans une défense nationale efficace est complètement impensable!

Mobilier pour centres de protection civile
études et projets, fabrication
H. NEUKOM SA
8340 Hinwil-Hadlikon ZH
Téléphone 01 937 26 91